

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 617 406

②1 N° d'enregistrement national :

87 09444

⑤1 Int Cl⁴ : A 63 B 53/00.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 3 juillet 1987.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 1 du 6 janvier 1989.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : Bernard GEORGEON. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Bernard Geordon.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

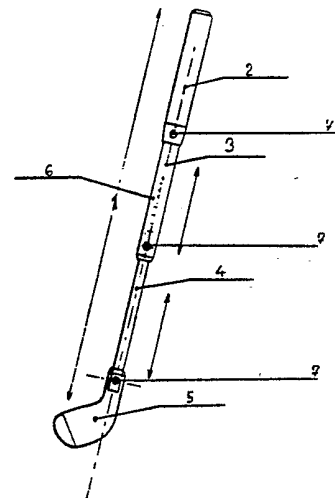
⑤4 Club de golf universel.

⑤7 L'invention concerne un manche de golf 1 divisé en trois
éléments télescopiques 2, 3, 4.

Il est constitué de trois éléments 2, 3, 4 guidés télescopi-
quement par rainurage 6 sur les trois éléments 2, 3, 4.

La commande de verrouillage des divers éléments est assu-
rée par cliquetage 7 dans toutes les positions désirées afin
d'obtenir une série complète.

Le dispositif selon l'invention est destiné à éliminer considé-
rablement le poids d'un ensemble de golf et surtout son
encombrement réduit au minimum à celui d'un attaché-case.



R 2 617 406 - A1

2617406

L'invention a pour objet un club de golf universel.

Le principe de base en un club télescopique (1) en trois éléments (2) (3) (4), afin de réduire l'encombrement, lors de son rangement dans son sac approprié. Chaque type de fer ou de bois, 5, est amovible et adaptable immédiatement sur le manche réglable et gradué en fonction de l'embout choisi.

La longueur des clubs varie entre 0,89 m et 1,07 m.

Le coulissement des trois éléments sera guidé par rainurage (6) .

Les différentes positions s'obtiendront par un cliquetage à poussoir télescopique avec ressort de rappel incorporé (7).

La gamme complète des embouts comporte au maximum 4 bois et 10 fers.

Le manche prévu pourra donc fournir tous les réglages nécessaires pour l'obtention d'un club normalisé. Course totale : 18 cm.

Avantages : un seul manche dont la longueur aura approximativement le tiers d'un club normal puisque les têtes seront amovibles.

Poids de l'ensemble considérablement diminué.

Transport d'un matériel complet dans un ensemble rigide d'un encombrement inférieur à celui d'un attaché-case.

Les cliquets A seront incorporés dans les parties (3) et (4), dont deux dans la partie (4). Les réglages en longueur se feront sur la partie (3) par l'intermédiaire de la partie (4).

Le cliquetage de la partie (2) ne servira qu'au coulissement en vue de rangement.

Toutefois, l'inventeur se réserve la possibilité de tout changement technique.

- soit en ce qui concerne le système de guidage télescopique.

- soit en ce qui concerne le système de cliquetage dans les diverses positions choisies.

- soit en ce qui concerne la répartition des positions de verrouillage sur l'élément (3) ou sur les éléments (2) et (3).

2617406

1) Dispositif concernant les clubs de golf caractérisé en ce qu'il comprend un manche télescopique (1), divisé en trois éléments (2) (3) (4).

Ces divers éléments sont guidés axialement par rainurage (6) dans les trois éléments (2) (3) (4).

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il comprend trois cliquetages (7), dont deux dans la partie (4)

Le cliquetage du bas de l'élément (4) servant à verrouiller la tête (5), amovible et adaptable sur l'élément (4).

Les divers déverrouillages s'obtenant par pression sur les divers systèmes de cliquetage (7).

1/1

2617406

FIG. 1

